RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01648
Numéro SIREN : 832 989 255
Nom ou dénomination : FINANCIERE C.V.L.

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006012

850273

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/006012**
n° de gestion : **2017B01648**
n° SIREN : **832 989 255 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 30/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

FINANCIERE C.V.L. - Société par actions simplifiée
3 rue Des Frères Montgolfier Seynod 74600 Annecy -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY * HAUTE-SAVOIE *

850273

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 10	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 991 667.00		1 991 667.00	1 986 667.00	5 000.00	0.25
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 991 667.00		1 991 667.00	1 986 667.00	5 000.00	0.25
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	97 668.32		97 668.32	429 781.38	-332 113.06	-77.27
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	278 750.30		278 750.30	72 603.49	206 146.81	283.94
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	781.03		781.03		781.03	
	Total III	377 199.65		377 199.65	502 384.87	-125 185.22	-24.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 368 866.65		2 368 866.65	2 489 051.87	-120 185.22	-4.83

COPIE CONFORME

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 10	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00		50 000.00	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	69 662.28		69 662.28	
	Report à nouveau		-9.00	9.00	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	200 348.76	119 671.28	80 677.48	67.42
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	820 011.04	619 662.28	200 348.76	32.33
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 046 937.21	1 213 323.42	-166 386.21	-13.71
	Concours bancaires courants	96.28	67.50	28.78	42.64
	Emprunts et dettes financières diverses	462 130.00	628 288.00	-166 158.00	-26.45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 166.00	8 701.21	3 464.79	39.82
	Dettes fiscales et sociales	27 526.12	19 009.46	8 516.66	44.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 548 855.61	1 869 389.59	-320 533.98	-17.15
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 368 866.65	2 489 051.87	-120 185.22	-4.83
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	680 467.97	834 082.70		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2018 10	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	180 000.00		180 000.00	125 000.00	55 000.00	44.00
Chiffre d'affaires NET	180 000.00		180 000.00	125 000.00	55 000.00	44.00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			9 526.33		9 526.33	
Autres produits			2.81		2.81	
Total des Produits d'exploitation (I)			189 529.14	125 000.00	64 529.14	51.62
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			46 753.77	91 443.98	-44 690.21	-48.87
Impôts, taxes et versements assimilés			11 104.56		11 104.56	
Salaires et traitements			104 526.33	70 000.00	34 526.33	49.32
Charges sociales			45 404.14	30 561.51	14 842.63	48.57
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges				-0.19	0.19	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			207 788.80	192 005.30	15 783.50	8.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-18 259.66	-67 005.30	48 745.64	-72.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 10	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	200 000.00	200 000.00		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	200 000.00	200 000.00		
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	14 337.58	13 323.42	1 014.16	7.61
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	14 337.58	13 323.42	1 014.16	7.61
2. Résultat financier (V-VI)	185 662.42	186 676.58	-1 014.16	-0.54
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	167 402.76	119 671.28	47 731.48	39.89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-32 946.00		-32 946.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	389 529.14	325 000.00	64 529.14	19.86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	189 180.38	205 328.72	-16 148.34	-7.86
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	200 348.76	119 671.28	80 677.48	67.42

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	200 000.00	200 000.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 368 866.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 180 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 200 348.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Evénements postérieurs :

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissus économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inécdite. A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restriction en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Comtpe tenu de la date de ces évènements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces évènements.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales agencements aménagements des constructions Installations techniques, Matériel et outillage industriel Installations générales agencements aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, Mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts, autres immobilisations financières	1 986 667		5 000
TOTAL	1 986 667		5 000
TOTAL GENERAL	1 986 667		5 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales agencements aménagements constr. Installations techniques, Matériel et outillage industriel Installations générales agencements aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, Mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts, autres immobilisations financières			1 991 667	1 991 667
TOTAL			1 991 667	1 991 667
TOTAL GENERAL			1 991 667	1 991 667

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	95 976	95 976	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 692	1 692	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	781	781	
TOTAL	98 449	98 449	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	11 727	11 727		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 035 307	166 919	690 230	178 157
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 166	12 166		
Personnel et comptes rattachés	4 136	4 136		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 497	11 497		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 000	3 000		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	8 893	8 893		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	462 130	462 130		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 548 856	680 468	690 230	178 157
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	164 693			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	
- INTERETS SUR EMPRUNTS	11 630
FOURNISSEURS FNP	
- PROV SOLDE 30.9 HONO CAC	1 182
- PROIV IFGEC BILAN 30.09.19	3 600
- PROV IFGEC FRAIS DE DOSSIER	60
- PROV CJF AGO	2 400
CHARGES A PAYER SUR SALAIRES	
- TAXE FORMATION 1.1-30.9.19	530
- TAXE APPRENT 1.1-30.9.19	546
ETAT CHARGES A PAYER	
- PROV CFE 1.1-30.9.19	115
- PROV TVS 1.12.18-30.9.19	8 778
FRAIS BANCAIRES A PAYER	
- COM MOUVTS 3 TR 19 PALATINE	70
- ARRETE COMPTE BPA 3 TR 2019	26
Total	28 939

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - ASSURANCES	781		
Total	781		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	500 000
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	119 662
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	619 662
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	619 662
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	200 349
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	820 011
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	200 349
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	200 349

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Total	1

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		200 000
Dont entreprises liées		200 000

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

		Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 035 307
Emprunts et dettes financières divers :		11 630
- Intérets courus à payer	11 630	
Total		1 046 937

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
-SAS MITHIEUX TP	600 000	2 126 336	100.00	1 666 667	1 666 667			37 765 616	420 176	200 000	
-SAS Automobiles Business Man	1 000		100.00	1 000	1 000						
-SAS HYDROLACS	6 000		66.67	6 000	6 000						
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-SAS ABM TRANS'ALP	37 700	986 896	40.00	320 000	320 000			8 760 845	179 099		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- françaises											
- étrangères											
- Participations non reprises en A											
- françaises											
- étrangères											

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
-MITHIEUX TP	3 146 513	100.00	420 176
-SAS AUTO BUSINESS MANAGEMENT	1 000	100.00	
-SAS HYDROLACS	6 000	66.67	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
-ABM TRANS'ALP	1 203 695	40.00	179 099
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

FINANCIERE CVL

Société par Actions Simplifiée

3 rue des Frères Montgolfier
74600 SEYNOD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

À l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société FINANCIERE CVL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société FINANCIERE CVL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la Profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des Articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marnaz, le 15 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes
IN EXTENSO MONT-BLANC

Signé électroniquement le 15/05/2020 par Marylene Palette

In Extenso
signature électronique

Marylène PALETTE
Associée

FINANCIERE C.V.L.

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 3 Rue des Frères Montgolfier - Seynod
74600 ANNECY
832 989 255 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MAI 2020

DECISION PROPOSEE ET VOTEE D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, constatant l'existence d'un bénéfice net comptable s'élevant à 200 348,76 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Au compte Autres réserves, qui s'élèvera à la somme de 270 011,04 euros.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois précédents exercices.

Pour extrait
Certifié conforme
Le Président